



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT des EAUX USEES



**Syndicat Mixte Intercommunal entre la ville de Sorgues et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Communes concernées : Entraigues-sur-la-Sorgue – Saint-Saturnin-lès-Avignon – Sorgues – Vedène**



Tél : 04 90 39 46 54 - Fax : 04 90 39 81 74 – www.sitteu.fr

Siège social : S.I.T.T.E.U - Centre Administratif – 80 Route d'Entraigues – 84700 Sorgues

Adresse du site : Station d'épuration de Sorgues – 1470 Avenue d'Avignon – 84700 Sorgues



Avant propos

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Sommaire

Avant propos	2
Sommaire	3
1°) PRESENTATION DU SYNDICAT	4
a) Composition	4
b) Création – Durée - Objet	4
c) Patrimoine du Syndicat.....	4
2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT	5
a) Représentation au Comité Syndical	5
b) Réunions du Comité Syndical	5
c) Décisions.....	7
3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2020	8
a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2019	8
b) Affectation du résultat de la section d'exploitation	8
c) La dette Syndicale	9
d) Prime pour épuration 2020 sur l'exercice 2019.....	9
e) Recettes d'exploitation 2020	9
4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
A) Fixation des tarifs en vigueur	10
B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU.....	11
5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES en 2020	12
A) Travaux et études réalisés en 2020.....	12
b) Interventions préventives/curatives 2020	13
6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR	14

1°) PRESENTATION DU SYNDICAT

a) Composition

Le Syndicat est composé de 4 communes.

3 Communes sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, compétente en assainissement, il s'agit de :

- VEDENE,
- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE,
- SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.

La commune de SORGUES, n'a pas transféré cette compétence à la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville de Sorgues adhèrent au Syndicat au titre du transport et du traitement des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Sorgues.

b) Création – Durée - Objet

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral en 1974, pour une durée illimitée.

Il a pour objet, sur le territoire des Communes citées ci-dessus, la réalisation et la gestion :

- D'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer, vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des 4 communes adhérentes,
- De l'ouvrage épuratoire principal (station d'épuration de Sorgues),
- De l'usine de compostage des boues produites sur la station.

c) Patrimoine du Syndicat

Réseau de transport :

- Un collecteur principal séparatif d'une quinzaine de kms (environ 9 kms de réseau en refoulement et 6 kms en gravitaire), assurant le transport des eaux usées.
- 6 postes de relèvement, permettant le refoulement des effluents collectés. 3 postes sont équipés de déversoirs d'orage autosurveillés.

Ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues produites :

- Station d'épuration Intercommunale de Sorgues d'une capacité nominale de 63 000 EH (agrandissement de 2008), traitement biologique par boues activées.
- Usine de compostage de boues par aération forcée d'une capacité de 6500 T de boues déshydratées (mise en service en 2009).

2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

a) Représentation au Comité Syndical

Chaque commune adhérente appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est représentée par un délégué titulaire du Grand Avignon ou son suppléant. La commune de Sorgues est représentée par 2 deux délégués titulaires ou par leurs suppléants.

b) Réunions du Comité Syndical

En 2020, le Comité Syndical s'est réuni quatre fois :

Le Jeudi 06 Février 2020 :

- Débat d'orientation budgétaire 2020.
- Avenant n°1 au Marché N°2019-03-01_LOT n°1 « Travaux de Redimensionnement du réseau de Transport des eaux usées situé chemin de la Traille à Sorgues - PHASE 2.
- Ouverture d'un poste de vacataire pour la période estivale 2020.

Le Mardi 03 Mars 2020 :

- Vote du compte de gestion 2019 Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019.
- Vote du compte administratif 2019.
- Affectation comptable du résultat de l'exercice 2019.
- Vote du budget principal 2020.
- Avenant n°1 au Marché N°2019-03-02_LOT n°2_Entreprise SAS POMPAGE RHONE ALPES « Travaux de Redimensionnement du réseau de Transport des eaux usées situé chemin de la Traille à Sorgues - PHASE 2.
- Avenant n°2 au Marché N°2019-03-02_LOT n°2_Entreprise SARL RIVASI BTP « Travaux de Redimensionnement du réseau de Transport des eaux usées situé chemin de la Traille à Sorgues - PHASE 2.
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations d'hydrocurage des réseaux, l'entretien des postes de relevage du SITTEU et des ouvrages de la station d'épuration et usine de compostage de Sorgues.

Le Jeudi 10 Septembre 2020 :

- Installation des délégués au Comité syndical.
- Election du Président.
- Détermination de la composition du bureau.
- Election du (des) Vice-président(s).
- Délégation au Président.
- Election de la Commission d'appels d'offres.
- Indemnités du Président et du (des) Vice-président(s).

- Lieu de réunion du Comité syndical.
- Recouvrement des impayés des usagers domestiques (hors industriels) du SITTEU – état n°4.
- Décision budgétaire modificative n° 1.
- Attribution de la prime pour épuration 2020 au titre de l'exercice 2019 par l'Agence de l'Eau RM&C
- Présentation du Rapport d'Activité du S.I.T.T.E.U. - Exercice 2019.
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPQS) - Exercice 2019.
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations d'enlèvement et transport de benne de refus de dégrillage et sables issues de la station d'épuration de Sorgues et Mise à disposition, enlèvement et transport de benne de compost normés NFU44095 et produits non-conformes.
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de fourniture d'agitateur de bassin d'aération en remplacement pour la station d'épuration de Sorgues.
- Avenant n°1_Convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif des établissements à caractère industriel.
- Gratification des stagiaires et gratification du stagiaire M. Raphaël BOURDON.
- Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid19.

Le Mercredi 18 Novembre 2020 :

- Signature avec le comptable public de la collectivité d'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 vente du véhicule Renault Clio III - sortie d'inventaire.
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- avenant n°2 au marché 2018-02 concernant les prestations d'analyses des paramètres physico-chimiques filière eau, filière matières de vidange et filière boue de la station d'épuration de sorgues relatives au programme d'autosurveillance du système de traitement et analyses des eaux résiduaires des postes de relevage.
- Désignation du représentant légal au sein des instances de la FNCCR désignation du délégué élu du comité national d'action sociale – CNAS – pour le personnel des collectivités territoriales autorisation de signature des ruptures conventionnelles des agents de droit privé du syndicat et autorisation de versement de l'indemnité de rupture conventionnelle.
- Prime aux agents de droit privé du syndicat.

c) Décisions

Décisions prises, en vertu de la délibération n°22/2016 du Comité Syndical en date du 10 juin 2016, puis la délibération n°16/2020 du Comité Syndical en date du 10 Septembre 2020, donnant délégation au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **Décision N°171-2019**_ Marché accord-cadre n°10/2019 – « analyse des lots de compost contenant des MIATE, normés NFU 44-095 de l'usine de compostage du SITTEU à Sorgues et des co-produits », avec la société AUREA AGROSCIENCES à La Rochelle.
- ✚ **Décision N°172-2019**_ Signature du devis pour une formation « maintien et actualisation des compétences SST : sauveteur secouriste du travail », avec la société C2F à Nîmes.
- ✚ **Décision N°173-2019**_ Signature du devis pour une formation « manipulation des extincteurs », avec la société FOR EXPERT à Avignon.
- ✚ **Décision N°174-2020**_ Signature de l'avenant n°02 pour allouer une réduction provisoire de la redevance forfaitaire mensuelle, avec la société OREGÉ à Aix-en-Provence.
- ✚ **Décision N°175-2020**_ Avenant temporaire n°GAM/SY n°2020.253 au marché n°2018/21 (GAM/SY n°2018.297) du 03/07/2020 au 30/09/2020. Augmentation des passages/ opération de désinfection COVID 19/ contrat d'entretien ménage des locaux de la station d'épuration de sorgues, avec la société AVIPRO à Sorgues.
- ✚ **Décision N°176-2020**_ Avenant au marché n°2018/25 - ajout de matériels - contrat de vérifications périodiques réglementaires des équipements mécaniques, avec la société APAVE SUD EUROPE SAS à Avignon.
- ✚ **Décision N°177-2020**_ Marché n°2020/04 – contrat de dématérialisation des convocations des séances, avec la société DEMATIS à Paris.
- ✚ **Décision N°178-2020**_ Signature du devis n°RD-D25415-0720 – Prestations d'analyses environnementales - STATION D'EPURATION DE SORGUES, avec la société ABIOLAB-ASPOSAN, à Montbonnot Saint-Martin (siège social), Agence de Sorgues.
- ✚ **Décision N°179-2020**_ Avenant temporaire n°GAM/SY n°2020.367 au marché n°2018/21 (GAM/SY n°2018.297) du 01/10/2020 au 31/12/2020. augmentation des passages/ opération de désinfection COVID 19/ contrat d'entretien ménage des locaux de la station d'épuration de Sorgues, avec la société AVIPRO à Sorgues.
- ✚ **Décision N°180-2020**_ Signature de la proposition pour une application « protection du travailleur isolé » sur téléphone mobile, avec la société GAMEO PRO à Paris.

3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2020

a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2019

Le Comité syndical a approuvé le Mardi 03 Mars 2020 le compte administratif de l'exercice 2019 qui fait ressortir les résultats suivants :

- **En section d'exploitation :**
 - Une réalisation de dépenses de : + 1 514 532,04 €
 - Une réalisation de recettes de : + 2 052 313,41 €
 - Un solde d'exploitation de : + 537 781,37 €

- **En section d'investissement :**
 - Une réalisation de dépenses de : + 1 617 060,08 €
 - Une réalisation de recettes de : + 1 191 081,90 €
 - Un solde d'exécution de : - 425 978,18 €

Soit un Résultat 2019 de + 111 803,19 €.

- Résultat d'investissement n-1 reporté : + **834 799,64 €**
- Résultat de fonctionnement n-1 reporté : + **1 537 781,37 €**
- Solde des Restes à Réaliser : + **358 650,53 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de **2 372 581,01 €**.

b) Affectation du résultat de la section d'exploitation

Le Mardi 03 Mars 2020, le Comité syndical a décidé d'affecter comptablement le résultat dégagé de l'exercice 2019 préalablement au vote du Budget 2020, conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget.

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + **2 372 581,01 €**

Le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- **712 781,37 €** au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1.
- **825 000,00 €** en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

c) La dette Syndicale 2020

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 1 580 056,44 €.

Sur l'exercice 2020, l'annuité est de : 380 011,85 €, dont :

- Remboursement du capital : 292 456,88 €
- Remboursement des intérêts : 87 554,97 €

La dette du syndicat est constituée d'emprunts et d'avances remboursables.

L'ensemble des contrats sont à taux fixe.

d) Prime pour épuration 2020 sur l'exercice 2019

Au titre de l'exercice 2019, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué au SITTEU une prime 2020 d'un montant de 209 348,14 €.

Cette prime est attribuée annuellement au regard de la performance épuratoire du système de traitement.

Pour rappel, le montant de la prime 2019 s'élevait à 215 906,21 € HT, soit une diminution de 6 558,07 € HT, représentant une variation de - 3,04 %.

e) Recettes d'exploitation 2020

Le montant total des recettes d'exploitation 2020 est de 1 804 204,27 € HT et se décompose comme suit :

	2020
Redevance eaux usées domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés	1 545 740,63 € HT
Matières de vidange	49 385,50 € HT
Prime de l'Agence de l'Eau	209 348,14 € HT
Total des recettes	1 804 204,27 € HT

- Redevance eaux usées des usagers « domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés : une diminution de + 0,43 % par rapport à l'année 2019.
- Matières de vidange : une augmentation de + 18,0 % par rapport à l'année 2019.
- Prime d'épuration 2020 : une diminution de – 3,04 % par rapport à l'année 2019.

L'ensemble des recettes d'exploitation est en légère diminution entre 2019 et 2020 de 4 335,36 euros hors taxes, soit une diminution de 0,24 %.

4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Fixation des tarifs en vigueur

En contrepartie du service rendu, les usagers domestiques sont soumis au paiement d'une redevance comprenant une part « Syndicat », une part « Collectivité » (Commune de Sorgues ou Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) et une part « Exploitant ».

Part syndicat

Le Comité Syndical vote le tarif concernant la part « transport et traitement des eaux usées », reflétant les charges de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration et des réseaux de transport Intercommunal ainsi que le coût du traitement des boues. Elle intègre les charges d'exploitation des installations et les provisions pour renouvellement des ouvrages.

Part Collectivité

Elle concerne la contrepartie des investissements réalisés par la Collectivité lors de la création du réseau de collecte et de transport communal.

Part Exploitant

Cette redevance concerne les charges de fonctionnement et d'exploitation des installations et des réseaux d'assainissement de la Collectivité, et les provisions pour renouvellement des ouvrages inscrites dans le contrat d'affermage liant l'exploitant à la Collectivité. Les tarifs sont indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la T.V.A.

B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU

➤ [Redevance assainissement des usagers domestiques :](#)

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La tarification du service au 31/12/2019 est :

<u>Part fixe annuelle</u> : 19,90 € HT	<u>Part variable (au m3 d'eau consommé)</u> : 0,50 € HT
--	---

Le service est assujéti à la TVA.

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les volumes sont relevés annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ [Redevance assainissement des usagers non-domestiques - Industriels conventionnés :](#)

Le Syndicat facture tous les semestres aux 6 industriels conventionnés sur la Commune de Sorgues leurs rejets d'eaux usées autres que domestiques à la station d'épuration de Sorgues.

Les prix du Syndicat ont été actualisés en 2015 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

La redevance est calculée à partir des paramètres suivants, jugés représentatifs des charges d'exploitation.

- les flux de DCO - DBO₅ - MEST - NTK traités,
- les m³ transportés.

La redevance gestion S s'appliquera donc selon la formule suivante :

$$S = a \cdot V + b \cdot DCO + c \cdot DBO_5 + d \cdot MES + e \cdot NTK$$

Dans laquelle :

- V est le volume rejeté durant la période considérée,
- DCO, DBO₅, MES, NTK sont les flux reçus sur les ouvrages durant la période considérée,
- a représente les charges d'entretien et d'exploitation du réseau,
- b, c, d, e représentent les charges d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de compostage pour le traitement des boues.

Avec :

- | | | |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| • $a = K \cdot a'$, | $a' = 0,10 \text{ € HT/m}^3$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $b = K \cdot b'$, | $b' = 0,35 \text{ € HT/kg de DCO}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $c = K \cdot c'$, | $c' = 0,40 \text{ € HT/kg de DBO5}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $d = K \cdot d'$, | $d' = 0,90 \text{ € HT/kg de MES}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $e = K \cdot e'$, | $e' = 1,20 \text{ € HT/kg de NTK}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |

Où **K** est le coefficient d'actualisation établi comme suit, ($K=1$ au 1^{er} juillet 2015) :

$$K = S/S'$$

- ✓ S représente le montant de la redevance au moment où la prestation est effectuée,
- ✓ S' représente le montant de la redevance au 1^{er} juillet 2015.

Ce coefficient est actualisé tous les semestres.

5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES en 2020

A) Travaux et études réalisés en 2020.

Les travaux réalisés en 2020 sur la station d'épuration et le réseau de transport du SITTEU sont :

- Travaux de redimensionnement du réseau d'eaux usées du SITTEU situé chemin de la Traille sur la commune de Sorgues avec 1341 ml de réseau, construction d'une lyre et rénovation du poste de relevage Saint – Anne à Sorgues, fin des travaux.
- Réparation de l'atelier de la station d'épuration

b) Interventions préventives/curatives 2020

Systeme de transport :

Date	Tonnage (t)	Entreprise	Objet
22/01/2020	11	MAURIN	ENTRETIEN PR
23/01/2020	2	MAURIN	ENTRETIEN PR
07/02/2020	6	MAURIN	Groseillere sur le compte de Neo travaux
27/05/2020	6	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne)
17/06/2020	6	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne)
15/07/2020	6	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne)
16/09/2020	6	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne/cou)
21/10/2020	3	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne/)
19/11/2020	9	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne/)
16/12/2020	6	MAURIN	ENTRETIEN PR (st sat/gro /ser/st anne/)
Total déchets curage (tonne)	61		

Systeme de traitement :

Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (Oui/Non)	Localisation	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
31 juillet 20	05 août 20	6	Oui	Préleveur entrée (A3)	Panne de réfrigération du préleveur entrée station.	Impact nul. Mise en place d'un préleveur de location.	Sans objet.
28 décembre 20	30 décembre 20	2	Oui	Poste de relèvement	Incendie des câbles d'alimentation électrique. Une pompe remise en route le 29/12/2020, 4 pompes remises en route le 30/12/2020.	Impact limité. Remise en route des pompes au plus tôt	Remplacement à neuf du matériel.

6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR

Réseau de transport :

- La mise à jour du schéma directeur d'assainissement devrait être effective au cours du second semestre 2021.
- Un Programme de recherche de suppression/réduction d'émission à la source des RSDE (Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau) doit être réalisé, en partenariat avec les Collectivités qui assurent la « Collecte » des eaux usées, par la mise en place d'un diagnostic sur les réseaux en amont de la station d'épuration de Sorgues.
Cette phase de diagnostic à l'amont de la STEU permettra une meilleure compréhension des sources d'émissions pour permettre d'établir à terme, un plan d'action de réduction/suppression de ces émissions.
- Des travaux de désodorisation sur le réseau du SITTEU (traitement H2S) sont programmés.

Station d'épuration :

- Au 1^{er} avril 2021 de nouvelles conventions entreront en vigueur pour les 5 industriels situés sur la Commune de Sorgues.

Un suivi accru sera effectué par le Syndicat afin de vérifier les démarches réalisées par les établissements pour se mettre en conformité et améliorer la qualité de leur rejet.

- Mise en œuvre de dégrilleurs en amont du pré-traitement.
- Acquisition de pompes pour le local de la centrifugeuse.
- Acquisition pour la station d'épuration d'un préleveur.
- Acquisition de deux surpresseurs.
- Acquisition d'un onduleur industriel.
- Acquisition d'un nouveau système de pesées pour le pont bascule.
- L'atelier de la station d'épuration a eu une première phase de travaux d'amélioration en 2020. Une seconde phase est prévue en 2021.
- Le bâtiment administratif doit faire l'objet de travaux de mise en conformité.

Usine de compostage :

- Rénovation du système de convoyeurs et du trommel.
- Travaux de réfection de l'enrobé sur l'usine de compostage.
- Acquisition d'une nouvelle armoire industrielle pour la tour de désodorisation (soude/javel).